



## Bulletin d'Information Municipal

# 2 - Mai 2021



## Mesdames, Messieurs, chers concitoyens

Le printemps a fait son retour, c'est la saison de l'espérance et de la renaissance, soyons optimistes, gardons le cap, tout en continuant à être prudents pour pouvoir profiter de ces moments de convivialité et de partage qui nous manquent à tous.

Comme vous toutes et tous, j'attends avec impatience la réouverture des commerces, des terrasses, des lieux culturels, des pratiques sportives... le retour à une vie normale qui nous échappe depuis trop longtemps.

Durant toute cette période, où notre vie a été mise au ralenti, la Ville a commencé sa transformation et nos projets prennent forme, grâce à la motivation de notre équipe et à l'implication des agents de notre collectivité avec pour seul objectif vous assurer un service public de proximité et de qualité.

Avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, notre feuille de route est écrite pour les cinq ans à venir, la réalisation de nos projets à court, moyen et long terme sur le mandat est planifiée et nous mettrons tout en œuvre pour les réaliser : rénovation des Halles, réhabilitation du

groupe scolaire des Baux, création d'un centre socio culturel au jardin des Frères, création de l'espace jeunes à la MJC, équipements sportifs, embellissement de la ville, nombreuses réhabilitations de voirie, création d'un parc au complexe des Baux, restauration de la chapelle des Pénitents, ouverture d'un espace de coworking, instances citoyennes, budget participatif...

Ces chantiers, nous allons les mener avec détermination année après année, pour donner à notre Ville une dynamique nouvelle. Nous voulons une ville belle et vivante, une ville dont nous soyons fiers.

Vous pouvez compter sur nous, nous serons au rendez-vous !

A stylized black ink signature of Florence Sanchez.

**Florence Sanchez,**  
Maire de Poussan,  
Vice-Présidente de Sète  
agglomération méditerranéenne

## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN - N° 2 - MAI 2021

**Directrice de la publication**  
Florence Sanchez, Maire de Poussan

**Comité de rédaction**  
Les élus du groupe majoritaire

**Conception, réalisation, photos**  
Service Communication de la Ville de Poussan  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN  
Tél. : 04 67 78 99 56 - [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr)  
[communication@ville-poussan.fr](mailto:communication@ville-poussan.fr)

**Impression**  
JF Impression - Montpellier  
Impression avec encres végétales sur papier PEFC  
issu de forêts gérées durablement



Page 4  
**Lumière sur...**  
**Le service Urbanisme**

Page 6  
**Lumière sur...**  
**La reconquête des espaces naturels et agricoles**

Page 8  
**Lumière sur...**  
**Le projet de la cave coopérative**

Page 12  
**La ville épanouissante**

Page 14  
**La ville en travaux**

Page 16  
**Environnement et éducation**

Page 18  
**J'aime ma ville...**

Page 20  
**La parole à...**  
**Géraldine Lacanal,**  
**Adjointe aux affaires sociales et à la santé**

Page 22  
**Sous les projecteurs**  
**La restauration des Halles...**

Page 24  
**La ville plus sûre**  
**Armement de la Police municipale**

Page 26 / 27  
**La ville qui bouge**

Page 28  
**Toute une histoire...**  
**Le carnaval de Poussan**

Page 30  
**État civil**

Page 31  
**Brèves**  
**Tribune libre**

Page 32  
**Les festivités**

## Annuaire des services

### Accueil

Standard : Tél. 04 67 78 20 03 - Fax 04 67 78 44 27 - [mairie@ville-poussan.fr](mailto:mairie@ville-poussan.fr)  
*Accueil de la Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30*

### État-civil

Tél. 04 67 78 99 53 - [etat.civil@ville-poussan.fr](mailto:etat.civil@ville-poussan.fr)

### Secrétariat du Maire et des élus

Tél. 04 67 18 35 96 - [mairie@ville-poussan.fr](mailto:mairie@ville-poussan.fr)

### Urbanisme, cadastre

Tél. 04 67 78 99 54 - [urbanisme@ville-poussan.fr](mailto:urbanisme@ville-poussan.fr)  
*Accueil public sur RDV du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30/17h30*

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél. 04 67 18 35 91 - Fax 04 67 18 35 98 - [ccas@ville-poussan.fr](mailto:ccas@ville-poussan.fr)  
*Accueil public sur RDV du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*

### Service Communication, Culture et Patrimoine

Tél. 04 67 78 99 56 / 06 45 27 47 84  
[communication@ville-poussan.fr](mailto:communication@ville-poussan.fr)

### Service Festivités, Protocole, Gestion des salles

Tél. 04 67 18 35 95 / 06 81 31 48 24  
[protocole@ville-poussan.fr](mailto:protocole@ville-poussan.fr)

### Service encombrants

Sur inscription à l'accueil de la Mairie ou par tél. 04 67 78 99 53

### Service Enfance Jeunesse

Tél. 04 67 43 78 44 - [sej@ville-poussan.fr](mailto:sej@ville-poussan.fr)

### Guichet unique

Tél. 04 67 18 24 85 - [guichet.unique@ville-poussan.fr](mailto:guichet.unique@ville-poussan.fr)  
*Inscription, réservation et paiement : cantine scolaire, ALP, ALSH, stages, séjours, classes de découvertes.*  
Du lundi au vendredi : 8h30 à 11h30

### Accueil de Loisirs

ALP des Baux : tél. 04 67 18 13 38 - [alp@ville-poussan.fr](mailto:alp@ville-poussan.fr)  
ALP Véronique Hébert : tél. 06 79 71 27 21 - [alpvh@ville-poussan.fr](mailto:alpvh@ville-poussan.fr)  
Centre de loisirs ALE : tél. 04 67 18 13 38 - [clsh@ville-poussan.fr](mailto:clsh@ville-poussan.fr)  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 18h30  
Mercredi et vacances scolaires : 7h30 à 18h

### Police Municipale

Tél. 04 67 53 23 80 - Portable 06 83 41 48 09 / 06 45 27 64 30  
du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h  
[policemunicipale@ville-poussan.fr](mailto:policemunicipale@ville-poussan.fr)



**Le service Urbanisme est un outil essentiel pour le maintien de la qualité de vie et le développement harmonieux de notre territoire, face aux enjeux environnementaux de plus en plus importants et au contexte réglementaire contraignant.**

Le Maire, au nom du Conseil municipal, exerce ses compétences de droit du sol et a autorité pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Le projet urbain, porté par la municipalité, fixe les perspectives de développement de la ville à travers le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2017 : l'utilisation des sols répartie en différentes zones, naturelles, agricoles, urbaines, la construction de logements et d'équipements publics, les dispositifs de protection de l'environnement, du patrimoine, la gestion des risques naturels...

Les possibilités de construction sont fixées par les règlements d'urbanisme, qui servent de base à la délivrance de permis de construire et encadrent

l'évolution de notre Ville. L'ensemble de ces procédures exigées par la loi permet de réglementer la construction, la démolition ou la destination d'un local.

Dans ce cadre, le service Urbanisme de la Ville assure l'accueil du public, le conseil sur les démarches d'urbanisme, l'information sur le cadastre, les règlements et la fiscalité locale.

L'instruction des permis de construire est effectuée par l'agence d'urbanisme de Sète agglomération qui procède également à l'enregistrement et au suivi des autorisations de droit du sol, des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), au suivi de conformité des travaux en liaison avec les services de l'État : DDTM, ABF, ERDF...

Le service Urbanisme participe à une veille foncière sur notre territoire : contrôle de légalité des autorisations de droit du sol, constatations d'infractions sur le terrain, en lien avec la Police Municipale, établissement et suivi des procédures en coopération avec la DDTM et le Procureur.

### Service Urbanisme de la ville

Du lundi au vendredi sur rendez-vous  
8h30/12h - 13h30/17h30

Tél. 04 67 78 99 54  
urbanisme@ville-poussan.fr

#### Les missions

- Application du Plan Local d'Urbanisme
- Élaboration et suivi des documents d'urbanisme
- Suivi des contentieux
- Informations sur la fiscalité locale
- Mise à jour du cadastre
- Dénomination des rues et numérotation
- Demandes de renseignements
- Assistance à l'instruction des permis de construire

#### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il est consultable sur le site internet de la Ville : [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr)



### Les agents du service Urbanisme

Mme Siham Zaryhoui a pris ses fonctions à plein temps au service Urbanisme au côté de Mme Thérèse-Marie Ménard en novembre 2020.

Elle connaissait déjà les services administratifs de la Ville pour y avoir travaillé comme stagiaire pendant plusieurs étés où elle s'est distinguée par son implication et son efficacité.

Titulaire d'une licence en administration économique et sociale et d'un master en métier du professorat et de l'éducation, après une expérience d'enseignante contractuelle, elle a choisi la fonction publique territoriale.

Ce travail réclamant une bonne connaissance du territoire et du cadre réglementaire, Siham se forme actuellement à son nouveau métier auprès de Mme Ménard dont elle profite de l'expérience de nombreuses années au service Urbanisme de la Ville.



### Dématérialisation des démarches d'urbanisme

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. (Article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN).

Le service Urbanisme de la Ville de Poussan s'emploie dès à présent à accompagner les usagers dans cette démarche.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme présente de nombreux avantages pour le bénéficiaire : gain de temps, souplesse, transparence dans le suivi du dossier.

Il sera toujours possible pour les demandeurs d'obtenir et de déposer des certificats d'urbanisme, des permis de construire et déclarations préalables, sous format papier au service Urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les particuliers et professionnels ont déjà la possibilité d'obtenir des certificats d'urbanisme par voie électronique sur 2 plateformes :

- Un guichet unique : <https://guichetunique.geosphere.fr/adspoleouest/>
- Le site FranceConnect : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>

**2020**

**239 certificats d'urbanisme**  
**92 déclarations préalables**  
**66 permis de construire**  
**2 permis d'aménager**

## La reconquête des espaces naturels et agricoles



**Le service Urbanisme et les élus travaillent de concert avec plusieurs partenaires pour reconquérir les terres propices au développement d'activités agricoles et valoriser les espaces naturels. C'est aussi un moyen de lutter contre le mitage et la cabanisation.**

Henry-Paul Bonneau, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme et à la sécurité nous explique :

### Favoriser les activités agricoles et la sauvegarde des espaces naturels

« La maîtrise du foncier répond non seulement à la possibilité d'installer de nouveaux agriculteurs sur Poussan, mais aussi à préserver notre environnement. Pour cela, des partenaires essentiels au sein du Conseil Départemental, comme le service espaces naturels et Hérault ingénierie, ont été sollicités pour du conseil en matière de préservation et de sauvegarde des espaces naturels

et pour un accompagnement dans les procédures de préemption. Pour la veille foncière des terres agricoles, la municipalité a signé une convention avec la SAFER pour lui confier une délégation de droit de préemption. La SAFER accompagne ainsi la commune dans la concrétisation de projets agricoles, en lui faisant bénéficier de ses compétences et connaissances dans le monde agricole et de son réseau sur tout le territoire d'Occitanie.

Avec ces partenaires, depuis le début du mandat, la Ville de Poussan fait valoir son droit de préemption dès qu'un transfert d'une parcelle agricole ou d'espaces naturels est détourné pour une autre utilisation. Ce travail de veille foncière fait avec les agents du service Urbanisme demande une attention de chaque jour (délais légaux, notes techniques, démarches administratives et juridiques). Chaque projet qui se concrétise est une victoire pour notre territoire.

### Surveillance foncière et respect du territoire

Les 821 ha de terres agricoles et 1893 ha d'espaces naturels nécessitent une surveillance contre le non-respect des règles (PLU, forestières...) et les incivilités. Un travail en étroite collaboration avec la Police municipale, la brigade rurale de Sète agglomération et le service Urbanisme, s'est mis en place afin de lutter ensemble.

Dans le cadre de ces missions visant à protéger notre territoire, les services de l'Etat et notamment la DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, effectuent de nombreux contrôles sur l'aménagement de notre territoire, parfois au moyen de drones et procèdent chaque fois que cela est nécessaire à un signalement, entraînant de notre part une procédure d'infraction au code de l'urbanisme que la Police municipale engage avec le soutien du service d'Urbanisme.

Une forte relation entre tous ces services rend les procédures plus rapides et donc plus efficaces.

Les procédures faites, une transmission au Procureur de la République permet de passer le relais à la justice. Les procédures peuvent prendre plus de 6 ans ! Des rencontres avec les différents acteurs, Préfecture, Procureur de la République et les élus vont être très prochainement organisées afin de réduire ces délais et d'apporter des solutions plus efficaces pour un territoire et un environnement préservés !

Les élus et les services de la Ville sont mobilisés et chacun doit prendre conscience de ces enjeux environnementaux. »

### Une nouvelle procédure pour lutter contre les dépôts sauvages

Des mesures ont été mises en place afin d'éviter au service Technique de perdre du temps à retirer des dépôts sauvages au lieu d'œuvrer pour améliorer et entretenir notre ville :

- 1°) Signalement à la Police municipale ou rurale en fonction de la zone
- 2°) Enquête de terrain afin de retrouver l'auteur
- 3°) Convocation et verbalisation (amende administrative jusqu'à 1 500 € + frais d'enlèvement)

Ces mesures ont déjà montré leur efficacité. Afin d'être encore plus efficace, l'extension de la vidéo surveillance avec des caméras nomades est à l'étude.

### Le territoire de notre commune

Superficie communale : **3 000 ha**

Zones agricoles : **821 ha**

Zones naturelles et forestières : **1893 ha**

Zones urbanisées : **259 ha**

Zones à urbaniser : **23 ha**

## Vous avez un projet de rénovation : découvrez les aides

### Osez interroger l'ANAH, c'est simple et gratuit !

Vous êtes propriétaire de votre logement : Sète agglomération méditerranéenne et l'Agence Nationale de l'Habitat vous proposent des conseils et des aides financières pour réaliser des travaux de rénovation de l'habitat ou d'amélioration de la performance énergétique.

Vous avez un projet de rénovation de votre résidence principale ou d'un bien immobilier que vous louez ou que vous souhaitez mettre à la location, vous n'avez pas commencé les travaux et vous cherchez des financements : des subventions peuvent vous être accordées sous conditions. Sète agglomération méditerranéenne propose à tous les propriétaires un accompagnement technique et financier gratuit.



### Contacts : OPAH Communautaire

opahsam@urbanis.fr ou 04 99 52 97 92  
les mardis, mercredis, jeudis  
de 9h30 à 11h30

### Permanences :

A Sète, Maison de l'Habitat  
17, rue Pierre Sémard

Les lundis de 9h30 à 11h30

A Mèze, Hôtel de Ville - les 1<sup>er</sup> lundi de  
chaque mois de 14h à 16h

### Quelles sont les conditions ?

- Résidence principale de plus de 15 ans.
- Location à usage de résidence principale à des ménages sous conditions de ressources.
- Conventionnement des loyers.
- Amélioration de la performance thermique du logement après les travaux.

### Pour quels travaux ?

- Travaux lourds logement indigne ou très dégradé.
- Travaux de mise en sécurité.
- Travaux logements moyennement dégradé.
- Travaux de mises en décence.
- Amélioration des performances énergétiques du logement (gain de 35%).

### Les subventions

#### ANAH et Sète Agglomération

- De 45% à 55% d'un montant de travaux plafonné (à 750€/m<sup>2</sup> ou 1.000 euros, selon l'état initial).
- Primes énergie.
- Primes réduction de loyer.

### Ravaler et restaurer sa façade : la Ville vous accompagne

La Ville de Poussan, en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne, actionne tous les leviers pour redonner de l'attractivité à la ville et améliorer la qualité de vie de chacun. La mise en valeur des façades contribue à l'embellissement de notre ville. C'est pour cette raison que des aides sont accordées.

Les habitants concernés par ces aides sont les propriétaires de maison ou d'immeuble du centre ancien et des axes d'entrée de ville. Le service Urbanisme accompagne les propriétaires, en cas d'éligibilité, dans la rédaction et le suivi de demande de subventions auprès de la Ville et de Sète agglomération méditerranéenne.

### Témoignage d'un habitant de Poussan

" Cela fait presque vingt ans que nous avons emménagé dans cette maison du centre du village. L'enduit était très abîmé avec des raccords de ciment ajoutés un peu partout. Des infiltrations commençaient à dégrader les murs et une descente de gouttière était tombée dans la rue... Il était plus que temps d'envisager le ravalement.

Nous remercions la municipalité et les agents de son service Urbanisme pour l'accompagnement dans la rédaction et le suivi de notre dossier de subventions. Cela a été très vite dès la réception de l'avis des bâtiments de France. La maison a retrouvé aujourd'hui son aspect originel pour notre plus grand plaisir et celui de nos voisins qui envisagent maintenant d'en faire de même. "



Façade initiale



Façade rénovée



**Aujourd'hui, la cave coopérative, lieu haut en symbole, est à l'état de friche urbaine. Il est donc nécessaire de lui donner une seconde vie dans le respect de sa mémoire en lui donnant une centralité à l'échelle du quartier. Le projet urbain que veut mener l'équipe municipale avec les habitants répond à une réflexion globale pour valoriser le quartier.**

### **Un symbole de l'histoire de la viticulture**

Dans toutes les régions viticoles mais plus encore dans la nôtre, les caves coopératives sont des bâtiments importants de par leur taille mais aussi par le symbole qu'elles représentent. Ces structures ont été construites dans les années 1930 par des viticulteurs qui ont uni leurs efforts et mis en commun un

outil de production pour vinifier leur récolte qu'ils avaient du mal à valoriser chacun de leur côté. Ce principe d'union des viticulteurs avec le partage des moyens de production et de commercialisation fait toujours la force de notre viticulture même si les coopératives ont dû s'adapter en s'unissant et fusionnant entraînant la fermeture de 2/3 d'entre elles en quelques décennies.

### **Un outil de travail tombé en désuétude**

A la fin des années 1990, le bâtiment de Poussan s'est révélé inadapté aux évolutions techniques et commerciales imposées par le nouveau marché du vin. Les viticulteurs poussannais ont fait le choix de fermer leur cave et de s'unir

avec la cave coopérative de Cournonsec. Acquis par la municipalité en 2006 pour un prix de 488 000€ (le bâtiment représente 3 850 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 6 500 m<sup>2</sup>) il a depuis fait l'objet de nombreux projets, sans qu'aucun n'aboutisse. Estimée à 830 000€, la vente à 1,2 millions d'euros du site est une opportunité économique pour la Ville qui permettra de réaliser d'autres projets, de réhabiliter et de mettre en valeur d'autres sites : Halles, jardin des Frères, groupe scolaire des Baux, MJC...

**Redonner  
vie à ce lieu  
ensemble**

### **La préservation de la mémoire**

La proposition de l'atelier d'architecture Garcia-Diaz tient compte de la mémoire du lieu en conservant le fronton emblématique de l'édifice et en



créant une place publique piétonne favorisant ainsi la rencontre et le lien social. Ce caractère identitaire sera d'autant plus renforcé par l'accessibilité donnée à l'ensemble des habitants, la dimension collective reste très présente dans le projet, traduisant une volonté marquée de maintenir la mémoire d'une cave coopérative qui jouait autrefois un rôle central dans la vie du village.



**Le chemin de la coopérative, une voie requalifiée et apaisée**



## De sa création à son abandon

Dans les années 1930, pour faire face aux risques de mévente du vin, un petit groupe de Poussannais eut l'idée, comme il était d'usage en cette période, de se réunir en association, afin de créer une cave coopérative. Ce nouvel équipement devait leur permettre de soustraire à leur activité, les étapes de la vinification, de la conservation et de la vente.

Construite en 1936, la première récolte qui y fut vinifiée fut celle de septembre 1937. Fernand Gairaud fut le premier président de la cave.

De 1937 aux vendanges de l'année 2006, ce lieu emblématique de l'identité viticole poussannaise, résonna du bruit des tracteurs, des cris des gérants et des viticulteurs.

A partir de 2006, elle fut laissée à l'abandon et si pour certains lieux emblématiques comme les chapelles, les halles, il est possible et important de continuer à s'en occuper, à les « soigner » et à leur permettre de « vivre » et de s'ouvrir aux Poussannais, ce n'est pas le cas de la cave.

La vieille dame est bien fatiguée par ses 70 ans de bons et loyaux services et par cette longue période de déchéance et il est heureux qu'elle participe, par son emplacement vaste et généreux, à l'élaboration d'un projet ambitieux qui embellira l'ensemble du quartier.

Son souvenir demeurera, car l'aménageur a intégré sa principale façade dans son projet ; ainsi la mémoire des nombreux vignerons qui ont versé les fruits de leurs vignes et de leur travail dans ces cuves hospitalières sera respectée et rappelée à tous.

*Michel Bernabeu*



*Le patio des vignes, une nouvelle centralité paysagère*

## Son devenir : la renaissance d'un quartier ouvert à tous

Le bâtiment fait aujourd'hui l'objet d'un projet de requalification qui résulte d'une démarche de réflexion globale, incluant préservation de la mémoire du site et création d'une nouvelle centralité à l'échelle du quartier. Le projet retenu répond à notre demande de critères environnementaux, patrimoniaux et sociaux.

## La nécessaire requalification du site

Dans un souci environnemental, les aménagements projetés permettront de **dés-imperméabiliser les sols**, aujourd'hui totalement imperméables, grâce à la végétalisation des espaces publics et privés. Une attention particulière sera portée à la gestion raisonnée de l'eau et de l'énergie et à la conception bioclimatique du projet. Les matériaux issus des démolitions seront réemployés autant que possible. Avec la requalification du chemin de la coopérative, un traitement végétal permettra de modifier la perception de cette entrée de ville et d'apporter du confort à ses usagers.

## La création d'espaces publics structurants

La réflexion engagée à travers le projet met en valeur un véritable quartier à dominante piétonne. La place de la voiture y sera contrainte : pas de nouvelles voiries créées et des stationnements majoritairement en sous-sol.

Outre l'emprise du bâtiment, le projet intégrera une requalification du chemin de la coopérative avec **la création de voies douces et de cheminements piétons**, qui participeront à ce que les usagers puissent se réapproprier ce lieu empreint d'histoire. Un cheminement piéton rejoindra la place de la mairie.



## Un écoquartier mixte et intergénérationnel

Composé d'une centaine de logements, dont 35% de logements sociaux, ce futur quartier s'articulera autour d'un programme mixte d'habitat et d'équipements publics, ainsi que de services. Organisé autour d'une place publique piétonne, ouverte sur la rue de la coopérative, ce quartier favorisera la mixité générationnelle et sociale de par la diversité et la qualité des habitats proposés : **primo accession, logement abordable, logements senior et libre.**

## Réunion publique d'information

Mme le Maire et le Conseil municipal vous invite **mercredi 19 mai à 18h30 au Foyer des Campagnes** à une réunion de présentation du projet et du fonctionnement des groupes de travail.

Organisée en collaboration avec l'atelier d'architecte Garcia-Diaz, le CPIE APIEU - Territoires de Montpellier, et l'aménageur GGL, elle sera retransmise sur la chaîne You tube de la ville.

## Co-construction citoyenne du projet : les groupes de travail participatifs

Pensé pour être ouvert à tous, le projet est co-construit avec les habitants qui ont souhaité s'impliquer dans la conception du futur quartier. Les habitants intéressés avaient jusqu'au 20 avril pour s'inscrire dans l'un des trois groupes de travail dédié :

**Groupe 1** : La qualité du cadre de vie, la végétalisation des espaces, les vignes partagées, le choix des mobiliers urbains, le traitement urbain, la requalification de la rue de la coopérative...

**Groupe 2** : La mise en valeur du patrimoine local et la préservation de la mémoire du site : choix des noms des réalisations en lien avec l'histoire, intégration d'objets mémoriels liés à l'activité viticole, reportage photographique urbain, histoire...

**Groupe 3** : Les manifestations et les animations thématiques autour des vignes et du terroir qui seront organisées sur la place publique piétonne.

### Les objectifs

- Favoriser une approche participative et apaisée du projet
- Mettre en place une gouvernance claire et solidaire
- Favoriser la prise en compte des enjeux citoyens
- Concilier faisabilité du projet et intégration des propositions citoyennes
- Promouvoir une vision positive du projet d'aménagement

### Le fonctionnement des ateliers

Les ateliers seront composés des citoyens membres des groupes de travail, d'un animateur du CPIE et de l'atelier d'architecture Garcia-Diaz.

Le fonctionnement en petit groupe sera régulé par un animateur dans le but de :

- Identifier les enjeux
- Faire émerger des propositions
- Travailler sur des propositions opérationnelles

Chaque groupe de travail nommera un référent qui représentera son groupe au sein de la commission d'aménagement du nouveau quartier de la cave coopérative.

### Le calendrier

Les ateliers se réuniront tout au long du processus de concertation, chacune des thématiques donnera lieu au moins à 2 ateliers.

**Mai** : présentation du projet, du fonctionnement des ateliers et de la charte de participation aux participants.

**Juin** : première série d'ateliers

**Automne** : deuxième série d'ateliers

**Novembre/décembre** : validation des propositions par la commission d'élus dédiée à ce projet et intégration au projet des éléments retenus



# La ville épanouissante

De la qualité à la cantine scolaire, une volonté

VIE SCOLAIRE



Partage et information

**La Ville de Poussan a décidé d'anticiper la loi EGalim en privilégiant à la cantine, dès 2021, la qualité dans les assiettes des petits Poussannais. Le prix du repas a augmenté, mais il était plus important de répondre aux attentes des enfants et parents qui souhaitaient des repas de meilleure qualité.**

Les services de restauration scolaire devront dès le 1er janvier 2022 respecter les objectifs fixés par la loi EGalim en proposant 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Les enfants des écoles maternelles et élémentaires des Baux et de Véronique Hébert, bénéfi-

cient déjà de cette évolution à la cantine. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, un nouveau prestataire fournit des repas de qualité aux enfants. Il s'agit de Languedoc Restauration, une société de proximité, située à Montpellier, qui a su répondre à toutes les exigences de la loi EGalim.

La volonté, sur ce nouveau marché, était de privilégier en priorité la qualité par rapport au prix pour que les enfants puissent apprécier leurs déjeuners. Le prix d'un repas varie aujourd'hui entre 3,20€ et 3,65€ selon le quotient familial du foyer. Toutes les familles ont été informées de cette nouvelle tarification via le portail famille.

## Nouveau : création d'une commission restauration scolaire

La pause méridienne repose sur le principe des 5 R : Restauration, Repos, Rupture, Rire et Régali.

Afin d'être dans une amélioration continue du service, Mme Reboul, Adjointe au scolaire, a décidé de créer une commission restauration scolaire qui se réunira au moins une fois tous les trimestres pour des temps d'échange.

Cette commission sera composée des responsables du Service Enfance Jeunesse, des ATSEM, du personnel de cantine, de parents d'élèves, d'enfants et du prestataire Languedoc Restauration. Elle abordera des sujets tels que la qualité des repas et du service, l'élaboration des menus, la gestion du temps de restauration, l'hygiène et la sécurité, les animations, la sensibilisation...

## Le Grand Défi Vivez Bougez a mobilisé le Service Enfance Jeunesse



### Les exigences de la loi EGalim

#### Depuis le 21 octobre 2019

Mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les ustensiles à usage unique en matière plastique (gobelets, verres, assiettes, pailles...) et les bouteilles d'eau sont interdits.

#### Obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### Proposer des produits de qualité :

- issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum)
- bénéficiant des Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : Label Rouge, Appellation d'Origine (AOC/AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »
- issus de la pêche bénéficiant de l'Écolabel Pêche Durable
- bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique »
- issus du commerce équitable et issus de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) (bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50%)

#### Présenter un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas :

À titre expérimental, pendant deux ans, proposer, au moins une fois par semaine, un menu dit "végétarien", composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, des œufs, et/ou des produits laitiers.

#### À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique.



Le service Enfance Jeunesse s'est associé au projet de quatre enseignants de l'école élémentaire des Baux, qui ont motivé leurs élèves à participer au Grand Défi Vivez Bougez du 8 mars au 18 avril, en proposant aux enfants, en parallèle et en complément, des ateliers sportifs, sur le temps méridien ainsi que les mercredis.

Un projet original qui associe

pédagogie et recherche scientifique autour d'un objectif commun : amener les enfants à changer leur comportement en devenant acteurs de leur santé. La promotion auprès des enfants est un objectif important car environ 70 % d'entre eux ne respectent pas la préconisation d'une heure d'activité physique quotidienne.

Les enfants devaient noter chaque jour sur un cahier les cubes énergie qu'ils avaient accumulés grâce à leurs activités physiques quotidiennes, que ce soit à l'école, en milieu périscolaire ou en famille, un cube équivalant à 15 minutes. Les enfants ont tous joué le jeu. Ce Grand Défi est à renouveler !



### Les projets collectifs

Au Baux, à l'initiative des enfants, une ludothèque a été créée dans l'ancienne salle vidéo rénovée. Grâce aux dons des parents : fauteuils, coussins, rideaux... le lieu a été aménagé pour que les enfants puissent lire, dessiner ou faire des jeux de sociétés en toute quiétude. Les enfants continuent la rénovation du jardin situé à côté du PEJ, il deviendra à terme un coin détente.

Un projet de décoration des murs de la cantine scolaire a été lancé : parents et enfants y ont contribué avec des photos des cuisiniers en herbe en train de préparer un bon petit plat. D'autres idées sont en cours de préparation, à découvrir au fil de l'année : jeux, activités manuelles ou culturelles, défis sportifs...



## Bassin de rétention Chemin du Cous

Suite au diagnostic réalisé sur la commune pour améliorer la gestion des eaux pluviales, Sète agglomération méditerranéenne, qui exerce cette compétence, finance la construction d'un bassin de rétention d'un volume de 20 000 m3 au niveau du secteur Nord-Ouest de Poussan, Coût global : 680 000 € HT

Objectifs : limiter les apports au Valaury des bassins versants et maîtriser les ruissellements au niveau du chemin du Cous.

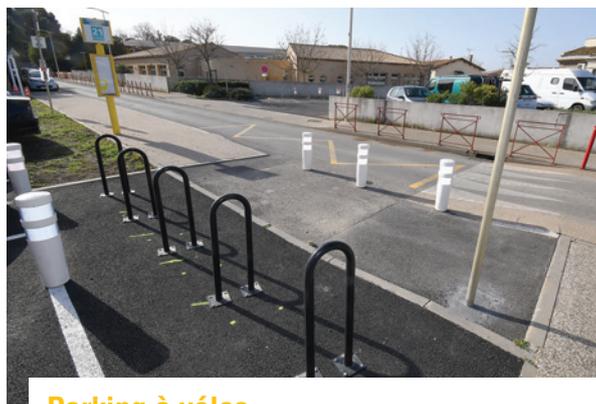


Des portiques fixes et automatiques ont été installés à la Moulière et sur les voies vertes de la commune pour contrôler les accès des véhicules à moteurs. Projet pris en charge à 100 % par Sète agglomération.



## École des Baux

Réfection du toit de la salle informatique, de la bibliothèque et de la salle de sport pour un coût de 56 413 € HT avec une subvention du CD 34 de 31 300 € HT.



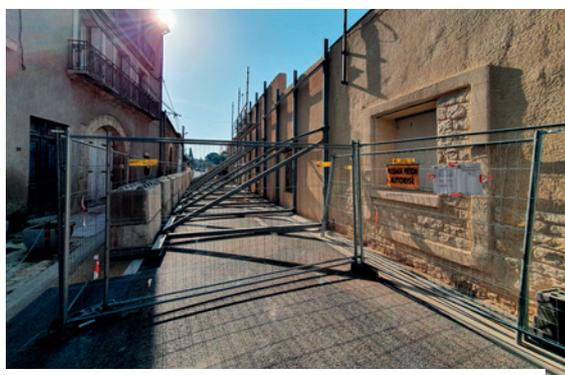
## Parking à vélos

La Ville s'associe à Sète agglomération méditerranéenne pour la mise en place d'un schéma cyclable (plan vélo). Des arceaux pour le stationnement sécurisé des vélos ont été installés en face du parking de l'école Véronique Hébert. D'autres points d'accueil sont à l'étude sur la commune. Projet pris en charge à 100 % par Sète agglomération.



## Avenue de la Gare

Cette deuxième phase de travaux, menée par la Ville, consiste à l'enfouissement des réseaux télécoms et électriques et à la suppression des lignes aériennes, du jardin de la Gare au croisement de la rue du Languedoc. Pendant la durée des travaux, une circulation alternée a été mise en place.



## Rue des Horts

Suite à l'effondrement d'une bâtisse, la rue a été interdite à la circulation avec l'aménagement d'un cheminement piéton. La sécurisation du site terminée, l'expertise judiciaire suit son cours en liaison avec le Procureur.



### Complexe sportif

Les services techniques ont effectué des travaux de rénovation et d'entretien au complexe sportif :

- Recherche de fuites et réparation du réseau d'eau sur le stade d'honneur et aux vestiaires,
- Réfection complète des anciens vestiaires (isolation, électricité, sanitaires, mobilier, peinture)
- Peinture des nouveaux vestiaires
- Pose de vernis sur les gradins au gymnase.



### ZAE des Trouyaux

Ces travaux d'un coût total de 1 258 060 € H.T, financés par Sète agglomération méditerranée s'étalent sur 9 mois et permettent la mise à niveau des infrastructures : voiries, trottoirs, voie cyclable et piétonnière, plateau traversant, enfouissement des réseaux, éclairage public, fibre optique, stationnement, aménagement paysager et signalétique.



### Terrain des Oulettes

Les services techniques ont procédé au débroussaillage, après l'acquisition de cette parcelle par la commune pour un coût de 31 500 € HT avec une subvention du CD 34 de 6 180 € HT.



### Pont de la Garenne

Afin de rendre à la circulation cet ouvrage fragilisé par les intempéries, le mur de soutènement de la voie a été renforcé avec reprise du fossé et création d'un déversoir dans la Lauze



### Mise aux normes des quais de bus

Des travaux sont en cours sur la commune pour que les quais de bus soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Projet pris en charge à 100 % par Sète agglomération.



### Boulevard du Riverain

Suite aux inondations de septembre 2020, de nombreux travaux ont été réalisés pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales : doublement des avaloirs d'évacuation dans la Lauze, mise en place de caniveaux grille au niveau de l'avenue de Bédarieux et du café Beauséjour.



# Environnement et éducation

## Des projets scolaires pour sensibiliser les enfants

Cette année trois projets ont déjà vu le jour.



### « Ici commence la lagune de Thau » École Véronique Hébert

Vendredi 5 février avait lieu la restitution du projet « Ici commence la lagune de Thau ». Ce projet pédagogique de sensibilisation à la collecte et au traitement des eaux pluviales a impliqué les élèves de CE2 de Mme Burali et de CM1 de Mme Ghetsem.

Poussan fait partie du bassin versant de l'étang de Thau : tout objet jeté dans le pluvial finit inexorablement sa route dans l'étang de Thau et dans la mer Méditerranée.

Il est indispensable d'adopter un

comportement éthique et responsable pour préserver la biodiversité.

Le point d'orgue de ce projet était la pose par les enfants d'une plaque « Ici commence la lagune de Thau » que vous retrouverez en ville près des avaloirs. Les enfants ont été félicités par les élus présents : M. Commeinhes, Président de Sète agglomération méditerranéenne, Mme le Maire, M. Ribes, Vice-Président de la SAM, Mme Reboul Adjointe au Scolaire, M. Mariez, Délégué à l'Environnement ainsi que Mme Fareng Directrice de l'ARDAM.

### Aire Educative Terrestre (AET) École des Baux

Des AET sont des espaces naturels de petite taille proches de l'école, gérés de manière participative par la classe et les acteurs concernés.

Le CE2 et le CM2 de l'école des Baux participeront à ce projet situé entre le skate-park et l'école, intégré dans le projet global d'aménagement de l'espace des Baux. Les élèves iront régulièrement sur l'aire, accompagnés par les animateurs du CPIE et les enseignants, pour expérimenter, découvrir la zone, établir un diagnostic écologique et réfléchir à la gestion de cette Aire. Des temps de partage et de restitution sont prévus avec les autres classes et les acteurs du territoire.



### « BatNCo » Collège Via Domitia

16 élèves de classe de 3<sup>e</sup> du collège Via Domitia ont, dans le cadre de l'appel à projet « Entreprendre Pour Apprendre », créé une mini-entreprise pour mener à bien leur projet environnemental.

Cette aventure entrepreneuriale collective donne à chacun le pouvoir de faire grandir ses idées et sa personnalité.

Ils ont décidé de construire et vendre des abris à chauve-souris, espèce parmi les plus menacées d'Europe, pouvant la nuit

manger près de 3000 insectes dont les moustiques. Accompagnés par deux enseignants et un menuisier, leur entreprise comprend : conception, communication, finances, marketing, fabrication. La commune soutient ce projet et s'est portée acquéreuse de 15 abris. En fin d'année ils défendront à Agde les couleurs de leur collège à la finale départementale des projets « Entreprendre pour Apprendre ». **Vous pouvez les soutenir en commandant votre abri sur : [sites.google.com/view/site-de-la-mini-entreprise-bat](https://sites.google.com/view/site-de-la-mini-entreprise-bat)**



## Accompagner les jeunes avec “ Booste ton parcours ! ”

*Un partenariat entre la Ville, Sète agglomération, la MLIJ et l'ARDAM pour l'insertion professionnelle des jeunes.*

9 jeunes du Bassin de Thau, encadrés par la MLIJ et l'ARDAM, ont effectué un chantier de 3 semaines dans les locaux des services techniques de la mairie. Durant ce chantier, ils ont été sensibilisés à l'environnement et à la découverte des différents métiers s'y rapportant. Ils ont construit avec du bois de récupération, un composteur collectif, une "armoie à échanges" et une jardinière. Dans le cadre d'une expérimentation sur la réduction des déchets et du permis de végétaliser, cette première aire de compostage collective sera installée sur le plan Victor Hugo, lors du projet de réaménagement de la placette qui sera co-construit avec des habitants volontaires du quartier.

Rappel : Les biodéchets représentent 30% de votre poubelle, en les compostant vous les rendez utiles pour fertiliser la terre et vous avez un effet positif sur l'environnement.

**Sète agglomération met gratuitement à disposition des composteurs individuels sur demande au 04 67 46 47 20 ou par mail [dechets@agglropole.fr](mailto:dechets@agglropole.fr)**



**Une action alliant social et environnement**



## Les premières ruches sur des terrains communaux

*Préserver la biodiversité est une urgence et un des engagements forts de l'équipe municipale qui a décidé d'installer chaque année des ruches sur des terrains communaux.*

Un agent municipal spécialiste en apiculture est venu au centre de loisirs partager sa passion et expliquer le fonctionnement et la composition d'une ruche, mais aussi les différentes «fonctions» d'une abeille (reine, pondreuse, ouvrière...).

Pour allier sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et activités créatives, les ruches ont ensuite été peintes et décorées par les enfants.

Ces 4 premières ruches seront installées sur un terrain acheté dernièrement par la commune. Cet espace proche des écoles permettra de donner une dimension pédagogique à ce projet, en expliquant régulièrement aux élèves les différentes phases de cette activité, de l'installation des essaims à la récolte du miel.

Cette action sera complétée à l'automne par la plantation d'une haie mellifère, plantes dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer leur miel.

## Luttons contre le frelon asiatique

La municipalité a lancé une campagne de sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive particulièrement nocive pour les abeilles et dangereuse pour l'homme. Elle constitue une menace pour la biodiversité et un danger sanitaire.

Afin de lutter contre son expansion, il est important de l'attaquer pendant son installation en disposant notamment des pièges dans son périmètre d'action.



# J'aime ma ville...

## Le permis de végétaliser est lancé



*Le permis de végétaliser a été mis en place dès ce 1<sup>er</sup> trimestre. Pour rappel il permet de végétaliser un lieu proche de son domicile et sur le domaine public tout en créant du lien entre voisins.*

Pour cette première session, 18 permis ont été déposés, allant du pied d'arbre au pot de terre cuite en passant par des plantes grimpantes. Certains candidats ont des projets plus importants comme l'aménagement d'une place ou d'une portion de rue. La faisabilité de ces projets est étudiée par le service Technique avant leur mise en place. Ils participent à l'embellissement de nos quartiers et inciteront les habitants qui souhaitent à leur tour fleurir leur cadre de vie à participer à la prochaine session à l'automne 2021.



## Gestion des espaces verts

Alexis Carpentier a intégré le service Technique de la ville. Titulaire d'un BEPA aménagement de l'espace en travaux paysagers, il a été recruté à plein temps par voie de mutation, en provenance d'une mairie de la Région parisienne, où il a acquis une expérience qu'il met aujourd'hui au service de la création et de l'entretien des espaces verts de notre Ville. Passionné de jardinage, il met son enthousiasme et sa créativité au profit des nombreux projets paysagers que porte l'équipe municipale. C'est un atout pour l'embellissement du cadre de vie et l'entretien du patrimoine naturel de la Ville.

## De l'eau pour nos terres agricoles

La commune de Poussan traversée par le programme d'irrigation Aqua Domitia n'avait pas sollicité de branchements pour bénéficier d'un apport d'eau. Le débit disponible ayant déjà été tout attribué, la nouvelle équipe a tout de même réussi à négocier avec BRL, maître d'ouvrage d'Aqua Domitia, l'attribution de 3 branchements. Cette demande s'inscrit dans le projet de l'équipe municipale sur la réappropriation des terres agricoles. Elle permettra de proposer aux agriculteurs un accompagnement des besoins en eau et ainsi favoriser l'expansion de leur production agricole ou leur installation.



Le programme d'irrigation Aqua Domitia porté essentiellement par la Région Occitanie s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au changement climatique de la Région et dans son Plan d'intervention de gestion intégrée de l'eau. Il apporte des ressources en eau sécurisées, renouvelables, pour accompagner le développement économique des territoires tout en allégeant la pression sur les milieux aquatiques les plus fragiles. Il relie Montpellier à Narbonne, pour permettre d'irriguer plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles et de sécuriser l'approvisionnement en eau.





Parce que se soigner est un droit fondamental, une démarche solidaire et responsable

SOCIAL

**Le CCAS de la Ville de Poussan, représenté par Mme le Maire et Mme Lacanal a signé une convention avec l'association ACTIOM pour lancer le dispositif " Ma Commune Ma Santé ", afin de permettre à chaque Poussannais de bénéficier d'une mutuelle avec les avantages et tarifs d'un contrat groupe.**

### Comment ce projet a-t-il vu le jour ?

Il y a une réelle attente de la part des Poussannais dont l'accès aux soins et à certains professionnels de santé est devenu difficile. Toute l'équipe a travaillé sur ce projet prévu dans notre programme avec une mise en place dès la première année du mandat. La crise sanitaire, l'augmentation du prix des mutuelles et la mise en application du décret relatif au droit de résiliation de sa complémentaire santé à tout moment dès la fin de la 1ère échéance annuelle ont accéléré cette mise en place.

### Quel est le rôle de l'Association ACTIOM ?

L'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) négocie auprès des compa-

gnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative.

Le but est d'obtenir des prix attractifs et raisonnables pour que ceux qui le souhaitent puissent retrouver une couverture santé de qualité, ou économiser sur les cotisations mensuelles. Cela permet d'éviter le renoncement aux soins pour certains. Chacun est libre après conseils d'adhérer ou non. Le contrat s'adapte aux besoins et budgets de chacun.

### Qui peut bénéficier de cette mutuelle ?

Il faut habiter à Poussan ou y travailler. Elle s'adresse à tous sans limite d'âge et sans questionnaire de santé : étudiants, salariés, retraités, chômeurs, commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux, fonctionnaires, agents municipaux. Seule exception, les personnes bénéficiant d'un contrat collectif d'entreprise.

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

Bien choisir une mutuelle peut prendre du temps et pour cela les Poussannais bénéficieront d'un conseil personnalisé avec le référent local qui les accompagnera (analyse du contrat, conseils,



calculs, comparatifs, adhésion et résiliation...). Toutes les personnes intéressées seront reçues par un conseiller sur rendez-vous en mairie.

La municipalité soutient activement le projet en mettant à disposition une salle et en diffusant l'information.



**SUR RENDEZ-VOUS EN MAIRIE**  
INFORMATIONS & DEVIS

☎ 09 72 56 78 26 / 06 52 24 79 03

✉ lr.mcms@gmail.com



## Zoom sur les Permanences du CCAS

Du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 18 35 91

### Pour vous aider dans vos démarches administratives

Que ce soit pour s'informer, déclarer, créer un compte... une animatrice vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches sur les sites des services administratifs : CAF, Pôle Emploi, Impôts, AMELI, ANTS, Retraite...

Uniquement sur rendez-vous en mairie de 13h30 à 16h30 au 07 81 67 42 00



### Pour les 16/25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation

Des conseillers sont à votre service pour vous aider dans toutes les démarches relatives à l'emploi et à la formation, pour encadrer un parcours d'accès à l'emploi, être orienté en terme de formations ou comprendre les possibilités d'aides pour faciliter le succès de cette démarche.

Uniquement sur rendez-vous le lundi et le mercredi au 04 67 18 30 00



## Campagne de vaccination contre le Covid

Les habitants de Poussan qui rencontrent des difficultés à s'inscrire peuvent se rapprocher du CCAS de la Ville au 04 67 18 35 91, du lundi au vendredi de 10h à 12h.



## En mars, Poussan en bleu



A l'occasion de la campagne annuelle de sensibilisation « Mars bleu », le CRCDC Occitanie et la ville de Poussan ont rappelé l'importance du dépistage du cancer colorectal dans la lutte contre le deuxième cancer le plus meurtrier en France.

Le dépistage du cancer colorectal, c'est un test simple pour les plus de 50 ans tous les 2 ans qui peut vous sauver la vie.

L'intérêt du diagnostic précoce est ainsi de mieux soigner, mais aussi de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Plus d'informations :  
**Centre départemental de dépistage des cancers**  
Tél. : **0800 801 301**  
<http://occitanie-depistagecancer.fr/>

## Un numéro d'écoute pour les violences faites aux femmes

Une plateforme gouvernementale est disponible pour les victimes ou témoins de violences conjugales. Des écoutantes professionnelles assurent une écoute bienveillante et proposent des orientations vers des associations de proximité.

**Information, écoute et signalement :**

**Le 3919 est un numéro d'écoute anonyme et gratuit, plus d'informations :**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



## Une formation routière pour les seniors



Le CCAS a prévu en association avec le Comité 34 une matinée de formation portant sur la prévention routière pour les seniors le **18 juin de 14h à 16h30** en mairie, si les conditions sanitaires le permettent.

L'objectif de cette formation est de les conseiller, les informer et leur redonner confiance en leur pratique de la conduite et en aucun cas leur adresser un message dévalorisant ou décourageant. Il s'agit de les sensibiliser aux risques qu'ils encourent comme piétons, cyclistes, ou automobilistes.

Inscription auprès du CCAS au 04 67 18 35 91 avant le 11 juin 2021, places limitées.

# Sous les projecteurs

## La restauration des Halles, un projet prioritaire



*Cette rénovation s'inscrit dans la dynamique du projet de ville, qui vise à renforcer l'attractivité, embellir et valoriser notre cœur de ville, dynamiser le commerce de proximité et mettre en valeur notre patrimoine. Le Conseil municipal a voté l'adhésion à la fondation du Patrimoine, qui permettra de lancer un appel aux dons au niveau national et offrira la possibilité à de généreux donateurs de participer au projet de sauvegarde de ce lieu symbolique.*

Monsieur Bernabeu, Adjoint à la culture et au patrimoine, a reçu en février Monsieur Cosme, délégué de la Fondation du patrimoine pour l'Hérault afin de lui faire visiter le centre historique de Poussan et lui présenter un avant-projet sommaire de réhabilitation des Halles élaboré par

un architecte des Bâtiments de France. Il a beaucoup apprécié le cœur de notre vieux Village, le qualifiant même de « petit Pézenas ». Suite à cette visite, le Conseil municipal a voté l'adhésion à la Fondation du Patrimoine. Les Halles de Poussan sont associées à la convivialité. L'ambition de l'équipe municipale est de créer un lieu de rencontre en y organisant des marchés de producteurs locaux, mais aussi des manifestations culturelles et festives. En faire un véritable lieu de vie !

Il est de notre devoir de restaurer ce lieu symbolique afin de garantir la conservation de l'identité de notre commune et sa transmission aux générations futures.

### La commune adhère à la Fondation du patrimoine

Première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité, elle a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine national bâti, mobilier et naturel. Elle intervient en lançant des souscriptions avec appel aux dons pour des projets portés par des collectivités territoriales ou des associations. Les donateurs bénéficient des avantages fiscaux habituels, dès lors que le projet a reçu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France.

Retrouvez prochainement la souscription en ligne pour la rénovation des Halles de Poussan sur la page internet dédiée : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

### Coût global des travaux

493 578 € HT

Subventions demandées à :  
l'État (DETR)  
la Région Occitanie,  
Le Conseil Départemental (CD 34)  
Sète agglomération méditerranéenne



### Un siècle d'histoire au cœur de la cité

C'est le 15 mai 1905 que le Maire, Jean Tudès, présenta au Conseil municipal les plans et devis des nouvelles Halles couvertes dressées par l'architecte Louis Jarre. Elles furent construites durant l'année 1906. Au cours des décennies qui suivirent, elles furent largement investies par les

Poussannais : marchés, bals, foires, réunions publiques, spectacles... devenant le bâtiment central et emblématique de Poussan.

Mais elles ont subi les affres du temps et ne sont plus guère utilisées de nos jours, les acteurs économiques et culturels leur préférant des lieux plus sûrs et plus confortables. Hormis la couverture en zinc, rénovée dans un passé relativement récent, les Halles présentent un état de vétusté général lié à la corrosion des ouvrages métalliques. Les travaux permettront la sauvegarde des éléments constituant l'authenticité de ce bâtiment. Ils offriront la possibilité d'accueillir des manifestations et du public en toute saison.



## Création d'une fresque avec les enfants du centre de loisirs sur le thème de l'environnement

Dans nos projets, nous avons l'intention de continuer à habiller des murs de la ville avec des fresques, des trompe-l'œil. C'est dans cet esprit qu'Aurélié Malbec, artiste-peintre Poussannaise, est venue proposer à la commission culture et patrimoine un travail associé à des enfants du service enfance-jeunesse sur un mur de la commune.

Au cours des différentes séances, les enfants participeront à une sortie en garrigue animée par un spécialiste des plantes (collaboration avec l'association l'Espangassat, puis travailleront sur la mise en scène des ombres projetées qui serviront de support à la fresque, et les peindront.



## Exposition virtuelle de la collection permanente de l'hôtel de ville

Pour pallier le manque d'expositions, le service culturel a programmé sur le site de la ville, chaque dimanche, une visite virtuelle des œuvres présentes dans les locaux de la mairie.

Ces œuvres de format et de style divers ont été offertes à la ville de Poussan par les artistes ayant exposé de 2005 à 2019 au foyer des Campagnes.

## Le Théâtre Molière de Sète se déplace à Poussan



le milieu artistique.

Depuis plusieurs années, le partenariat entre le Théâtre Molière de Sète et la Ville permet d'élargir notre offre culturelle en direction des Poussannais avec des spectacles de grande qualité. Avec le COVID, la programmation 2020-2021 a été bousculée. Malgré les contraintes sanitaires, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles afin de soutenir

**Spectacle musical Concert à table**, de Claire Diterzi et Stéphane Garin pour enfants à partir de 6 ans, samedi 12 juin, préau de l'école des Baux.  
**Inscriptions et réservations** : Tel : 04 67 74 02 02 - [www.tmsete.com](http://www.tmsete.com)

## Visites théâtralisées du centre historique cet été

Le service culturel de la Ville a commandé un spectacle déambulatoire à la Cie du Strapontin pour des visites guidées théâtralisées des vieux quartiers de Poussan. Un spectacle écrit par la metteuse en scène Amélie Zaroukian, alliant vérités historiques et anecdotes amusantes, à la fois pédagogique et burlesque, plein de surprises, à ne pas manquer pour les Poussannais et les touristes de passage !

**Rendez-vous** les jeudis 22 juillet et 19 août en soirée.



## Quiz sur le Patrimoine Poussannais

Connaissons-nous bien le riche patrimoine Poussannais ?

Pas si sûr...

Découvrez sur la page facebook de la ville, un détail d'un monument, d'une façade, d'une peinture... A vous de deviner de quel endroit de Poussan il s'agit : quelle rue, quelle place, quel édifice...

Amusez-vous bien tout en visitant notre belle ville, d'abord virtuellement puis, pourquoi pas, en vous rendant sur place.

# La ville plus sûre

## Armement de la Police municipale



SÉCURITÉ

**Armer ou non la Police municipale, est un décision qui incombe au Maire, décision importante qui doit être mûrement réfléchie. Le 27 janvier 2021 le Conseil municipal actait cette décision.**

Le 7 décembre 2020 en Mairie, tous les élus du Conseil municipal ont pu assister à une réunion/débat sur ce thème en présence du Capitaine Azema, commandant de la Brigade Territoriale de Balaruc, du Major Parizot et du Chef de service de la Police municipale de Poussan Monsieur Feret. Cette rencontre a permis de bien cerner tous les tenants et les aboutissants de l'armement et de prendre connaissance de tous les aspects de cette démarche.

**Des moyens pour se défendre et agir face aux risques**

Dans un contexte de sécurité renforcée, la question de l'armement de la Police municipale est une question de dissuasion et de sécurité : faire le choix d'armer ses agents, c'est donner aux policiers les moyens d'agir et de se défendre face aux risques.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté globale de répondre aux besoins de sécurité des habitants, mais aussi de prendre en compte les dangers auxquels s'exposent ses agents.

L'armement de la Police municipale offre la possibilité de renforcer les liens avec les autres forces de l'ordre (Gendarmerie, Police Nationale...) et constitue un atout sérieux dans la lutte contre la délinquance qui s'implante dans nos territoires. Avec les patrouilles dans les quartiers, cela complète le dispositif de vidéoprotection qui couvre les points stratégiques de la Ville.

L'arme ne peut être utilisée qu'en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée au danger encouru et s'inscrit dans les conditions de la légitime défense.

La mise en place est prévue pour l'été 2021. Des travaux ont été réalisés au poste de Police pour créer une armurerie avec une pièce sécurisée : un coffre pistolet et un coffre munitions par agent.

Ces nouveaux moyens resteront au service d'un objectif essentiel : améliorer la qualité de vie des Poussannais en faisant respecter l'ordre public et en luttant contre la petite et la moyenne délinquance, dans le cadre d'une Police de proximité.

### Les missions

- La surveillance dans les services de transports publics de personnes, lorsque l'exploitant en a fait la demande au Maire.
- Les gardes statiques des bâtiments communaux abritant des services ou des biens exposés à des risques particuliers d'insécurité.
- Lors des interventions, sur appel d'un tiers ou à la demande des services de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale, sur les lieux où se produisent des troubles à la tranquillité publique.

## Un formateur en armement au sein de la Police municipale

Dans le cadre du projet d'armement et de formation complète et continue des policiers municipaux Poussançais, M. Lucas a été recruté et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Mars en tant que Brigadier chef principal responsable de l'armement et des formations d'entraînements.

Riche d'une expérience de 15 ans sur le terrain, notamment en brigade de nuit à la Police municipale de Palavas de 2006 à 2021, il a exercé la fonction d'adjoint au chef de poste, responsable de l'armement.

Après des formations à l'école de Gendarmerie, il devient moniteur en maniement des armes et techniques professionnelles d'intervention. Il intervient à ce titre au CNFPT et anime des formations initiales d'applications pour les futurs policiers municipaux. Il a déjà commencé à former les policiers du poste de Poussan au maniement des armes qui bénéficieront grâce au recrutement, de Monsieur Lucas, formateur national au maniement des armes au CNFPT de quatre sessions de formation par an au lieu des deux formations annuelles exigées par la loi avec le tir de cinquante cartouches à chaque formation.



## Extension de la Zone 30 en ville

La zone 30km/h va être étendue à l'ensemble de la zone urbaine pour sécuriser les accès piétons, réduire les nuisances sonores et limiter la vitesse de certains axes où la circulation des véhicules est souvent trop rapide.

Cela permettra de répondre à des impératifs de sécurité, de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. Roulez à 30km/h c'est protéger les autres et soi-même, c'est protéger la nature en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

## La réglementation

La décision d'armer les policiers municipaux relève de l'autorité du Maire et est soumise à l'autorisation du Préfet. La loi N° 99-291 du 15 avril 1999, le décret du 24 mars 2000 et l'article L 511-5 du Code de la sécurité intérieure prévoient les conditions d'armement des Polices municipales:

- Une demande faite par le Maire au Préfet du Département, pour sa commune et au nom de chaque agent de Police municipale.
- Des restrictions législatives pour l'acquisition, la détention et la conservation par la commune des armes et munitions.
- Des formations préalables et continues quant à l'utilisation des armes par les agents.

Avant de demander l'autorisation de port d'arme(s) pour ses agents, le Maire doit :

- Signer une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat (Gendarmerie Nationale)
- Demander l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes. Cette autorisation pour la commune fait l'objet d'un arrêté préfectoral, valable cinq ans.

Les policiers municipaux exécutent sous l'autorité du Maire, des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Si les missions s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité, ils ont également des attributions de police judiciaire sur le territoire de la commune : verbalisation de plusieurs catégories d'infractions, arrêtés de police du Maire, code de l'environnement, domaine routier, lutte contre les nuisances sonores, animaux dangereux, police des gares, autorisations d'urbanisme...

Ils sont autorisés à porter des armes de catégorie D (bombes lacrymogènes, matraque, tonfa) et peuvent être équipés d'armes de catégorie B telles que des revolvers ou pistolets.

Ils peuvent disposer d'un armement qui doit être porté de façon continue et apparente uniquement pendant leurs heures de service.

## Construisons ensemble l'espace partagé de travail et d'échanges



Un espace de travail partagé est un lieu ouvert et convivial, qui permet une mise en commun d'outils, facilite les échanges de compétences, les partenariats, la créativité, et peut permettre l'émergence de projets communs.

Il a pour objet de favoriser la rencontre avec l'autre et la mixité, piliers du vivre ensemble pour faire ensemble, car les expériences dans ce type de lieux montrent que le vivre ensemble permet une synergie entre les résidents grâce à l'implication citoyenne.

La municipalité projette d'aménager l'étage au dessus de la Poste pour créer ce lieu. Avec une grande salle de réunion, des petites salles de

type bureau ou atelier et un espace de convivialité, les résidents ou coworkers, loueront les espaces de leur choix pour y travailler (télétravail, artisanat, réunions) et les habitants participeront à des événements publics (ateliers, conférences, débats), au sein même de ce lieu ou en extérieur.

Poussan co-construit ce projet global et organisera bientôt des animations, en réseau avec « La Palanquée » (<https://www.lapalanquee.org>), tiers-lieu citoyen du Bassin de Thau, qui inspire et accompagne les initiatives économiques, écologiques et solidaires par la découverte et le faire-ensemble. « En résumé, dans les tiers-lieux, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social... » d'après le ministère de la cohésion des territoires.

L'identité du nouveau lieu poussannais se construira en concertation et dans une dynamique de démocratie participative pour définir les thématiques prioritaires sur le territoire local et les valeurs partagées.

**Afin de répondre au mieux aux attentes des futurs coworkers**, nous vous proposons de compléter le formulaire en ligne disponible sur le site de la ville : [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr)



### Les boîtes à livres, une aventure éco-citoyenne à partager

Une boîte à livre est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. Un concept très simple qui vise à renforcer la place de la lecture dans la vie quotidienne, fondé sur l'envie de chacun de découvrir de nouveaux livres et de partager ses lectures. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à lire, vous lui donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Dans cet optique, la Ville de Poussan vient d'installer une « Boîte à Livres » sur la place de la mairie, à côté du parc de jeux. Elle a été fabriquée par les élus Monsieur Pagnier et Monsieur Adgé, aidés par des agents du service Technique.

Le principe : vous pouvez emprunter un livre et une fois lu, vous le ramenez pour que d'autres lecteurs puissent en profiter. D'autres « boîtes à livres » sont en projet.

## Le sport à l'épreuve des mesures sanitaires

**Les clubs sportifs sont soumis à des protocoles sanitaires très stricts, compliquant fortement les entraînements.**

Face à une crise sanitaire qui n'en finit pas, le sport amateur accuse le coup. Après avoir dû se réinventer au fil des mois, les associations sportives ont su faire face à l'instauration des différentes mesures. L'application des couvre-feu a changé la donne pour ceux qui pratiquent un sport après le travail ou les cours et a obligé les clubs à repenser complètement leurs créneaux d'entraînements : avancer certaines séances, s'entraîner le mercredi après-midi, les week-ends, ou sur le city-park de la Ville, comme pour le handball. Les clubs ont dû adapter certaines de leurs pratiques sportives : pas de contacts, ni de mêlées, l'obligation de composer avec une pratique « light ».

En attendant le retour de jours meilleurs, chacun s'organise et s'entraîne individuellement ou par petit groupe, afin de maintenir des activités pour l'ensemble des catégories. Un grand merci aux dirigeants et aux bénévoles des clubs qui se sont investis et ont su improviser, bouleverser leur planning et s'adapter à de nouvelles pratiques.



### Le Judo Athletic Poussannais à l'honneur avec le Sambo

Malgré les contraintes que subissent tous les sports, le JAP continue à travailler.

En effet, après avoir obtenu le label "club performance" de la FFLDA tant convoité par beaucoup de clubs de Sambo, deux combattants ont réussi grâce à leurs résultats très prometteurs à décrocher le statut d'athlète de Haut Niveau figurant sur la liste du Ministère des Sports.

Les cadets : Delgado Ambre et Kubick Mattéo sont très fiers de pouvoir mettre le JAP à l'honneur dans ce contexte difficile. Gomez Franck, Olivier Cyril, Barbe Fabrice, Colin Thierry, Virole Yannick, Serrano Didier, Pastre Gilles ont été sélectionnés en équipe de France pour les prochains championnats du Monde de sambo

Master prévus théoriquement en septembre à Palanga en Lituanie.

Deux membres du club viennent d'être élus au comité Français de sambo : Fabrice Barbe intègre la commission des juges arbitres nationaux et Didier Serrano la commission de haut niveau dont la mission sera la sélection des cadets aux Masters en équipe nationale.

Félicitations à tous.

# Toute une histoire...

## Le carnaval de Poussan





## Le Carnaval de Poussan

Une belle tradition qui se perpétue de générations en générations.

Un retour en images sur les carnavaliers et les moments forts de ces quatre jours de fête populaire qui rythmaient la vie du village.



Du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 avril 2021



## NAISSANCES

ACOSTA CERRAMON Romy-Rose	07.02
ARAGONEZ Dgianny	21.03
BARON Owen	16.03
BERTHOMIEU THEVENIN Axel	29.12
BOUZICK William	25.01
BROUZET Maël	27.12
CAPDEVILLE Mia	10.12
CHARAYRON Georges	03.01
COLL Martin	19.01
D'ELIA Esmée	09.02
FAVANTINES Paloma	03.04
GIRAUDEAU Oscar	26.02
HERAULT Athéna	14.04
MARNET Tess	23.12
MARTINEAU Théa	29.12
NANGY Sibylle	01.01
NEFZI Imèn	01.03
SIMO Lyana	10.02
VIDAL Kiara	13.04

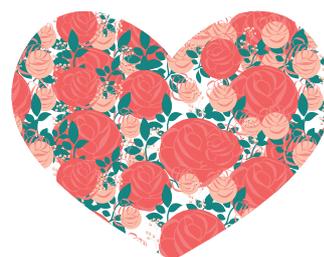


## Naissance à Poussan

Le dimanche 7 février à 7h30 la petite Romy-Rose a décidé de pointer le bout de son nez à son domicile, impasse de la distillerie à Poussan.

Du haut de ses 48 cm et de ses 3,590 kg, elle fait le plus grand bonheur de son grand frère Viktor et de ses parents.

Une arrivée des plus originales qui marquera toute la petite famille.



## DÉCÈS

ALBEROLA Jean-Louis	01.12
BORDENAVE Alban	03.04
BRÉSEZ Andrée	01.03
COUDERT René	02.04
DIAZ Joseph	20.03
DUJOL Odette	14.03
FERRER Bruno	23.12
HUGUET Ferdinand	20.01
LACHEZE Georges	24.01
LAPEYRE Alain	02.03
MESQUITA DE MELO Berta	15.02
MICOVIN Jean-Jacques	22.03
MIRABEL Paulette	10.04
MITTARD Mireille	18.12
ORTIZ Kévin	18.12
ROLS Solange	14.02
ROUX Céline	07.12
SALVAN André	23.12
SCICLUNA Jeannine	26.02
TERRAL Andrée	03.04
TESLA Germain	16.12
TRICARD Marie	07.12



## MARIAGES

DESSIMOULIE Marc-Olivier	27.06
LAVERAN Laurine	
COMPAN Cédric	19.12
JOHNSON Tifanie	
AGULLO Laurent	24.04
PHILIPPE Catherine	



### Nouveaux calendriers de collecte des déchets ménagers

Sète agglomération méditerranéenne vous informe que les nouveaux calendriers de collecte sont disponibles à l'accueil de la Mairie et en téléchargement sur le site de la Ville : [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr) et de Sète agglomération : [www.agglopoles.fr](http://www.agglopoles.fr)

### Élections départementales et régionales 2021

Initialement prévues en mars elles ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Les électeurs sont convoqués le 20 et le 27 juin 2021 pour le renouvellement des conseils départementaux et régionaux. Les 4 bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h, le découpage électoral et l'adresse des bureaux restant le même qu'aux municipales. Un protocole sanitaire adapté sera mis en place pour accueillir les électeurs dans les meilleures conditions.

Pour établir une procuration électorale, une nouvelle télé-procédure « Maprocuration » est ouverte aux électeurs. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure est largement dématérialisée : [www.maprocuration.gouv.fr/](http://www.maprocuration.gouv.fr/)

### TRIBUNE LIBRE D'EXPRESSION DES GROUPES MUNICIPAUX

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi du 27 février 2002, il est créé au profit de chacune des listes électorales composant le conseil municipal, une tribune libre dans le bulletin d'information municipal de Poussan, les propos tenus dans cette tribune sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

#### Liste Poussan, un nouvel art de vivre

Faut-il être craint pour être respecté, faut-il être armé pour vivre en paix ?

Telle est la question que tout un chacun peut légitimement se poser sans que la réponse apparaisse évidente. Pourtant, au sein d'une population, un maire doit être garant de la sécurité et de la liberté de ses concitoyens. Outre Atlantique le débat fait rage mais il faut dire qu'au pays de l'oncle Sam le souvenir du cowboy ne s'est pas encore évanoui. En France où la peine de mort a été abolie cela est bien différent ; l'arme est réservée à ceux dont le métier est de faire la guerre mais ne fait pas partie de notre quotidien. Malheureusement, il serait utopique de penser que nous ne serons jamais victimes de violence ou que la violence ne sévit que dans certains quartiers des grandes villes. Nous avons tous été choqués par des attentats mais aussi par des actes de violence gratuits contre des citoyens sans défense. Le policier municipal est là pour assurer la sécurité de la population et stopper toute action violente ou dangereuse. Le policier municipal empêche qu'une situation conflictuelle ne dégénère en drame humain et le fait d'avoir une arme à la ceinture le rend plus convaincant face à des fauteurs de trouble. C'est pour cela que nous avons pris la décision d'armer nos policiers municipaux ; pour leur donner les moyens de nous défendre mais aussi de se défendre. Pourtant une arme ne suffit pas à assurer la paix d'un village, il faut également une politique qui privilégie le dialogue, la justice, l'égalité et la liberté pour chaque citoyen. C'est cette politique-là que nous mènerons pendant tout notre mandat.

#### Liste Poussan, tout simplement

VENTE DE LA CAVE COOPERATIVE POUR UNE OPERATION IMMOBILIERE DE 100 LOGEMENTS!

Les élus de la majorité ont voté la cession de la cave. Ils ont choisi de la faire démolir (en conservant le fronton) et de construire à la place des immeubles pour un total de 100 logements.

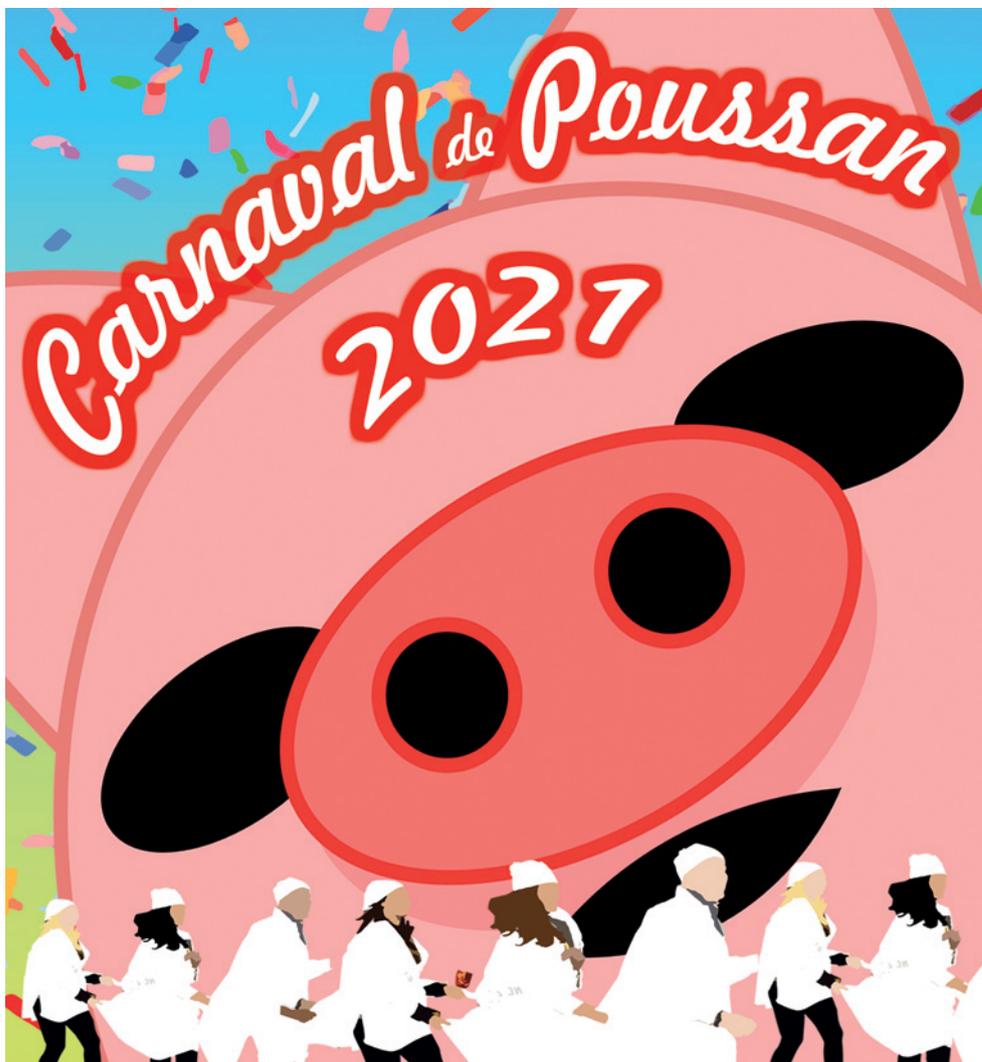
Nous avons un autre projet pour ce bâtiment: le restaurer et le mettre en valeur pour qu'il puisse y accueillir une médiathèque intercommunale. Nous ne sommes pas majoritaires. Dont acte. La tournure qu'a pris ce dossier a dépendant de quoi révolter.

En conseil municipal (23 mars), les élus majoritaires ont reconnu avoir sciemment évité de parler de cet énorme projet immobilier pendant la campagne électorale. Il n'est pas digne de dire aux électeurs ce qu'ils souhaitent entendre pendant la campagne et de leur imposer ensuite des projets qu'ils n'ont pas choisis. Certain.e.s n'auraient peut-être pas voté pour eux s'ils avaient été au courant de cette opération, qui ajoute 100 nouveaux logements aux 600 de la ZAC Sainte-Catherine et aux différents lotissements récents ou en cours.

Il était ensuite question d'associer les Poussannais.e.s au devenir de la cave. Le projet architectural ayant été voté (en catimini, un mercredi après-midi), la participation de la population se limitera à peu de choses ...

Quant au choix, à nouveau, de l'entreprise GGL (comme pour l'aménagement de la ZAC Sainte-Catherine), disons qu'il soulève quelques questions.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui ont un attachement pour la cave, qui refuseraient de la laisser à l'abandon, mais qui défendraient un projet alternatif à cette énième bétonisation, à se mobiliser !



## Poussan fera son Carnaval à la maison et la fête quand même !

En raison de la crise sanitaire, le Carnaval, reporté en juin ne pourra pas avoir lieu mais la fête sera toute autre.

Poussan aura bel et bien son Carnaval. Monsieur Pagnier Adjoint aux festivités, les élus de la commission et les membres du bureau carnaval ne baissent pas les bras et souhaitent sincèrement redonner un peu de baume au cœur à tous les carnavaliers de Poussan en leur proposant de s'amuser ... dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Une manifestation, inédite se tiendra **du 5 au 9 juin** avec pour thème « Un Carnaval à la maison ». Cette manifestation virtuelle se déroulera principalement via les réseaux sociaux.

Préparez vos plus beaux déguisements et restez connectés sur la page Facebook de la ville.

**La fièvre du Carnaval sera plus forte que celle du coronavirus. Nous comptons sur vous !**

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Lundi **21 juin** à Poussan

EN LIVE  
SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX !



Protégeons-nous contre le Covid 19 mais continuons à célébrer le jour de toutes les pratiques musicales, quels que soient le genre et le style, autant celles des amateurs que des professionnels.

À suivre 

<https://www.facebook.com/villedepoussan>

<https://www.facebook.com/plateforme.asso>

**Vous êtes musiciens et voulez participer :**

faites-nous parvenir vos vidéos, liens et enregistrements à [g.guenal@ville-poussan.fr](mailto:g.guenal@ville-poussan.fr) avant le 5 juin 2021.

- Concert
- Programmation musicale de vos vidéos et enregistrements

En partenariat avec :

